



## **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**

### **Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors**

#### **PV N°23 du 11 Juin 2019**

**Présidence :** M. François SCHELLES

**Etaient présents :** MM. Richard BOIMARE – Bernard MOUILLARD – Daniel RESSE

\* \* \* \* \*

#### **RECOURS**

Compte tenu de la proximité de la fin de saison et des impératifs de la compétition, les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors sont susceptibles de recours, dans le délai de **2 jours** à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

\* \* \* \* \*

<b>Dossiers examinés</b>
--------------------------

**Seniors Départemental 3 Groupe C**  
**Match n°20757635 du 19 mai 2019**  
**ARNIERES 1 / LUSITANOS 2**

#### **Joueur suspendu :**

La Commission,

- Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,
- Attendu que le joueur MENDY Donald, licence 2127507187 sous le coup d'une suspension de un match ferme avec prise d'effet au 13 mai 2019, PV 43 de la commission de discipline du 9 mai 2019, publié sur FOOTCLUBS le 10 mai 2019 figure sur la feuille de match citée en rubrique
- Considérant que la commission a informé le club de LUSITANOS NAVARRE le 5 juin 2019 en lui demandant des explications liées à cet état de suspension.
- Considérant les explications fournies par le club de LUSITANOS NAVARRE 5 juin 2019.

- Considérant que le joueur MENDY Donald n'a pas purgé sa suspension lors de la rencontre citée en rubrique. Le club de LUSITANOS NAVARRE est en infraction avec l'article 150 du règlement de la LFN.
- **Pour ce motif,**
- **Donne match perdu par pénalité ZERO point au club de LUSITANOS NAVARRE pour en faire bénéficier le club de ARNIERES sur le score de 0 à 8 en application de l'article 187.2 des règlements de la LFN.**
- **Suspend le joueur MENDY Donald d'un match ferme à dater du 17 juin 2019.**
- **Inflige une amende de 120€ au club de LUSITANOS NAVARRE suivant les dispositions financières du DEF.**

\* \* \* \* \*

**Seniors Départemental 4 Groupe B  
Match n° 20757968 du 26 mai 2019  
GROSLEY 1 / EPEGARD NEUBOURG 3**

La commission,

Prenant connaissance de la décision prise par la commission départementale des règlements et contentieux lors de sa réunion n° 16 du 3 juin 2019 mis en ligne le 4 juin 2019.

Fait application de la décision :

**Homologue la rencontre par le score acquis sur le terrain  
GROSLEY 2 : EPEGARD NEUBOURG 3**

\* \* \* \* \*

**Seniors Départemental 4 Groupe B  
Match n°20757972 du 26 mai 2019  
PT AUTHOU 1 / CLAVILLE 2**

**Joueur suspendu :**

La Commission,

- Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,
- Attendu que le joueur HAIDANT Yoanne, licence 9602249763 sous le coup d'une suspension de trois matches fermes dont l'automatique avec prise d'effet au 6 mai 2019, PV 43 de la commission de discipline du 9 mai 2019, publié sur FOOTCLUBS le 10 mai 2019 figure sur la feuille de match citée en rubrique
- Considérant que la commission a informé le club de PT AUTHOU le 5 juin 2019 en lui demandant des explications liées à cet état de suspension.
- Considérant que le joueur HAIDANT Yoanne n'a pas purgé sa suspension lors de la rencontre citée en rubrique. Le club de PT AUTHOU est en infraction avec l'article 150 du règlement de la LFN.
- **Pour ce motif,**

- **Donne match perdu par pénalité ZERO point au club de PT AUTHOU pour en faire bénéficier le club de CLAVILLE sur le score de 0 à 3 en application de l'article 187.2 des règlements de la LFN.**
- **Suspend le joueur HAIDANT Yoanne d'un match ferme à dater du 17 juin 2019.**
- **Inflige une amende de 120€ au club de PT AUTHOU suivant les dispositions financières du DEF.**

\* \* \* \* \*

Le Secrétaire  
Daniel Resse



Le Président  
François Scelles



<b>Club :</b>	<b>563599</b>	<b>NFC NAVARRE F. C.</b>					
Dossier :	18724834	du	11/06/2019	Seniors Departemental 3/ Phase Unique	Groupe C	20757635	19/05/2019
Personne :	<b>2127507187</b>	<b>MENDY Donald</b>	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS				
Motif :	D01	Participation à la rencontre d'un joueur ou dirigeant suspendu		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	RA00	1 match ferme		17/06/2019			120,00€

Total :	120,00€
---------	---------

<b>Club :</b>	<b>590254</b>	<b>PONT AUTHOU FOOTBALL</b>					
Dossier :	18724853	du	11/06/2019	Seniors Departemental 4/ Phase Unique	Groupe B	20757972	26/05/2019
Personne :	<b>9602249763</b>	<b>H Aidant Yoanne</b>	CDCLS - COM DEP COMPETITIONS LIBRES SECTION SENIORS				
Motif :	D01	Participation à la rencontre d'un joueur ou dirigeant suspendu		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	RA00	1 match ferme		17/06/2019			120,00€

Total :	120,00€
---------	---------

Total Général :	240,00€
-----------------	---------